



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction de l'Appui Régional
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le 7 MAI 2026

Décision relative au cycle de mobilité C3-2026 publié le 03 mars 2026

Postes de catégorie C administrative

Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État à la mer ;

Vu la note de cadrage du 2 février 2026 relative à l'expérimentation relative aux mobilités 2026 et la note de gestion 2026 jointe;

Vu les publications de postes effectuées en zone de gouvernance Occitanie le 3 mars 2026 ;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

Art. 1^{er}. – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

Art. 2. – La date de mutation est fixée par défaut le 1^{er} juillet 2026 pour les candidats internes et externes aux MTEATTVL. Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

Art. 3. – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours »

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

Art. 4. - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

La directrice régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement



Laurence PUJO

ANNEXE 1									
Résultats du cycle de mobilité C 3 - 2026									
publié le 03 mars 2026									
Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie									
Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoIRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE		
DDTM de l'Hérault	Assistant(e) de l'unité Aménagement Planification	2026-2210132	1220340014	BEN CHEIKH REJEB Mohamed	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	DDETS de l'Hérault	Avis favorable		
DDETSPP des Hautes-Pyrénées	Gestionnaire administratif politiques publiques sociales logement	2026-2181437	15V4650001	TESSEYRE Pascale	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	DGTM Guyane	Avis favorable		
DDT du Tarn	Assistant(e) de direction	2026-2210096	E000031598	MONTESQUIEU Jenny	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	DDT du Tarn	Avis favorable		

Toulouse, le 7 MAI 2026

La directrice régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Laurence PUJO